



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE de FOLEMBRAY

Membre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette

Région : PICARDIE – Département : AISNE – Canton : COUCY-le-CHÂTEAU

COMPTE-RENDU
de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 février 2016

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance.
- 2) **Administration Générale** : Approbation PV du 15/12/2015
- 3) **Finances** : Indemnités Maire et Adjoint. Nouveau dispositif.
- 4) **Finances** : Indemnité Régisseur.
- 5) **Finances** : Proposition achat terrain M. ROGNON.
- 6) **Finances** : Participation mutuelle des agents.
- 7) **Finances** : Renouvellement contrat DSP.
- 8) **Finances** : Demande DETR. Programmation 2016.
- 9) **Finances** : Devis escalier rue Thévenot.
- 10) **Patrimoine** : Location local Vivier.
- 11) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – THOMAS Henri – HARDY Nicole – ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane - OSTER Aurore – BONNETIER Paulette

ETAIENT REPRESENTES :

MM. MEY James par Franciane PETIT – Cédric MAILLARD par Nicole HARDY - TOURNEMOLLE Eric par THOMAS Henri
jusque fin affaire 4

ETAIENT ABSENTS

MM. CORDIER Denis – PIERRET Fabrice jusque fin affaire 2 - Mmes FREREBEAU Christiane – GAUDET Stéphanie

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 - Administration Générale : Approbation du PV du 15 décembre 2015.

Les membres du Conseil Municipal, indiquent qu'il faut rectifier l'affaire numéro 4 en indiquant que Monsieur THOMAS était présent au début de celle-ci et à l'unanimité, approuvent et signent le procès verbal du 15 décembre 2015. Arrivée de Monsieur Fabrice PIERRET.

Affaire 3 - Finances: Indemnités Maire Adjoints, nouveau dispositif.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées au taux barème de 43 % de l'indice 1015 depuis la loi de 2015-366. Toutefois, à la demande du maire et sur délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à taux inférieur. A 8 voix contre 31 % et 5 voix pour 31 %, les membres du Conseil Municipal décident de rester au taux de 30 % indice 1015. Soit : Indemnité du maire est fixée à 1 140.44 € brut/mois. Indemnité adjoints est fixée à 456.17 € brut/mois.

Affaire 4 – Finances : Indemnités régisseur.

Madame VIGES est le régisseur de la commune concernant la perception de numéraires ou de chèques pour les locations de salles des fêtes et autres. A ce titre, elle doit bénéficier d'une indemnité qui se calcule à partir du montant annuel des recettes perçues en Mairie. Entre 1 221 et 3 000 € l'indemnité annuelle est de 110 euros. Au-delà, l'indemnité est de 120 euros. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rémunérer Madame Catherine VIGES à hauteur de 110 € par an au titre de l'indemnité allouée aux régisseurs avances et recette. Arrivée de Monsieur Eric TOURNEMOLLE.

Affaire 5 : Finances : Proposition achat terrain Monsieur ROGNON.

Monsieur ROGNON a envoyé un courrier en Mairie pour indiquer qu'il souhaite vendre le terrain que sa famille prête depuis plus de 30 ans pour le football. Ce terrain est classé en zone Naturelle. Pour l'achat d'un bien d'une valeur inférieure à 75 000 €, les domaines ne procèdent pas à l'évaluation dudit terrain. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur ROGNON la somme de 15 000 € pour l'achat du terrain cadastré Section C n° 49 de 90 ares et 18 centiares et Section C n° 50 de 7 ares et 30 centiares. En cas d'accord, le Maire est mandaté pour signer l'acte de vente qui sera établi par Maître DELORME, notaire, à BLERANCOURT.

Affaire 6 : Finances : Participation mutuelle des agents communaux.

La commune propose de participer au financement de la mutuelle des agents communaux à hauteur de 10 €/mois. A 12 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal, décide de participer à hauteur de 10 €/mois au financement de la mutuelle des agents communaux si celle-ci est labellisée.

Affaire 7 : Finances : Renouvellement contrat DSP.

Nous devons reconduire la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat Délégation de Service Public d'assainissement pour l'exercice 2016. La société VERDI INGENIERIE propose ses services au prix de 4 200 € HT par an. A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat de Délégation de Service Public assainissement à la société VERDI INGENIERIE au prix de 4 200 € HT/an.

Affaire 8 : Finances : Demande de subvention DETR hall mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2016, d'un montant de 30 % HT pour les travaux de réfection du Hall de la Mairie s'élevant à la somme de 6 994.40 € HT. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2016.

Affaire 9 : Finances : Demande de subvention DETR fenêtres école Gustave Masset.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2016 d'un montant de 30 % HT pour les travaux de réfection des fenêtres et des plafonds de l'école Gustave Masset s'élevant à la somme de 18 240.10€ HT. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2016.

Affaire 10 : Finances : Demande de subvention DETR réfection gouttières école Gustave Masset.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2016 d'un montant de 30 % HT pour les travaux de réfection des gouttières de l'école Gustave Masset s'élevant à la somme de 9 010.26€ HT. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2016.

Affaire 11 : Finances : Demande de subvention Amende de police création rond point.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des Amendes de Police, programmation 2016, d'un montant de 40 % HT pour les travaux d'un montant de 20 750.10 € HT pour la mise en place d'un rond-point entre les rues Bernard Lefèvre-Glatigny-Henri Leguay et Marcel Maillard. Cet aménagement vise à faire ralentir les véhicules pour sécuriser le centre bourg de la commune. Le Conseil Municipal s'engage également à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans suivant l'attribution de la subvention.

Affaire 12 : Finances : Devis escalier rue Thévenot.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier les travaux de fabrication et de pose d'un escalier rue Thévenot, à l'entreprise de menuiserie générale Philippe MEUNIER, pour un montant TTC de 4 587 €.

Affaire 13 : Patrimoine : Location Vivier Société LPS M. Luc PAGNIER.

Monsieur PAGNIER souhaite louer un local dans le site du Vivier pour y créer une entreprise de fer forgé, nommée LPS. A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de louer le local, appelé local transfo, anciennement occupé par Monsieur DAGUE à Monsieur Luc PAGNIER, représentant la société LPS, à compter du 1^{er} mars 2016 pour un loyer mensuel de 57 €. Le Maire est mandaté pour signer le bail qui sera rédigé par nos soins.

Affaire 14 : Finances : Demande de subvention Prévention routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de subventionner l'association Sécurité Routière à hauteur de 150 €.

Affaire 15 : Finances : Demande de subvention CDDL Accessibilité Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du financement du CDDL 2015-2017 d'un montant de 20% HT pour les travaux d'accessibilité à la Mairie s'élevant à la somme de 34 510 € HT. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2016.

Affaire 16 : Finances : Demande de subvention CDDL Accessibilité La poste Pharmacie Cabinet médical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du financement du CDDL 2015-2017 d'un montant de 20% HT pour les travaux de voirie permettant l'accessibilité aux locaux de La Poste, de la Pharmacie et du Cabinet Médical s'élevant à la somme de 20 027 € HT. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2016.

Affaire 17 : Finances : Demande de subvention CDDL Acquisition matériel informatique pour les services administratifs de la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du financement du CDDL 2015-2017 d'un montant de 25% HT pour l'acquisition de matériel informatique nécessaire aux services administratifs de la Mairie s'élevant à la somme de 5 867 € HT. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2016.

Questions diverses

1. AMVCC : L'association envisage de louer le PC.
2. Local des associations : Monsieur THIEBAUT, artisan brasseur recherche un local pour distiller de la bière artisanale. Le local des associations lui a été proposé. Réflexion pour les aménagements à apporter à ce local.
3. Décharge déchets verts : Un portail a été posé pour limiter l'accès aux déchets verts et pour apporter une protection à l'accès du Jardin exotique.
4. Protection : Un grillage est posé devant le cimetière et une protection est apportée sur la ligne de chemin de fer.
5. Courrier CCVA pour les factures d'eau des écoles : La CCVA propose que la CLECT prenne la décision de payer ou non. Pour information, l'eau a toujours été payée depuis 2004 par la CCVA. Cette dernière refuse de régler les factures d'eau de 2012 et les suivantes sans avis de la CLECT.
6. Ruelle Bayeux : Revoir l'état de la chaussée.
7. Date fête patronale : La date de la fête foraine reste le 4^{ème} dimanche de juillet.

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Jacques PORTAS